

BIG WIPES[®]™

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MATÉRIELLE



TEL: + 44 (0) 1628 567700
SALES@BIGWIPES.COM

BIGWIPES.COM



Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 17/03/2021 Date de révision: 17/03/2021 Version: 1.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Big Wipes Heavy Duty Pro+
Type de produit : Produits biocides, Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant
Agent de nettoyage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur

Big Wipes UK
The Cleaning Centre
MAIDENHEAD SL6 3QR
Great Britain
T +44 (0)1628 567 700
webenquiry@bigwipes.com - WWW.BIGWIPES.COM

Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

Importateur

Big Wipes Europe
Harcourt Centre
Block 4, Harcourt Road
Dublin 2, D02 HW77 - Ireland
T +3531-477-3110
webenquiry@bigwipes.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Phrases supplémentaires : Il convient de respecter les dispositions relatives à l'étiquetage qui figurent à l'article 69 du règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Composant	
Monooléate de polyoxyéthylène de sorbitane (polysorbate 80) (9005-65-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
glycérine (56-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
citral (5392-40-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Monooléate de polyoxyéthylène de sorbitane (polysorbate 80)	(N° CAS) 9005-65-6	≥ 1 – < 2,5	Aquatic Chronic 3, H412
glycérine substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	≥ 1 – < 2,5	Non classé
chlorure de didécyldiméthylammonium (Substance active (Biocide))	(N° CAS) 7173-51-5 (N° CE) 230-525-2 (N° Index) 612-131-00-6	≥ 0,25 – < 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 (ATE=264 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° Index) 605-019-00-3	≥ 0,1 – < 0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Inhalation du produit est improbable.
Premiers soins après contact avec la peau	: Aucune mesure spécifique nécessaire.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
---	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec les yeux.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à température ambiante. Stocker dans un endroit sec. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

glycérine (56-81-5)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycérine (aérosols de)
VME (OEL TWA)	10 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

glycérine (56-81-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	56 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	229 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	33 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,885 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,088 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	8,85 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,3 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,33 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,141 mg/kg poids sec

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l

citral (5392-40-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	0,14 mg/cm²
A long terme - effets systémiques, inhalation	9 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,7 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	0,14 mg/cm²
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	6,78 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	0,678 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	67,8 µg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,125 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0125 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0209 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1,6 mg/l

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0011 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00011 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,00021 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0,000021 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	61,86 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	6,186 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,4 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,14 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des mains:
Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Les indications ci-dessus aux équipements de protection se réfèrent à l'utilisation commerciale de quantités plus grandes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: incolore.
Apparence	: Avec une solution d'agent spéciale sur la base de tissus imbibés d'agents tensio-actifs.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: $\approx 1 \text{ g/cm}^3$
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (test épicutané humain)

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Monooléate de polyoxyéthylène de sorbitane (polysorbate 80) (9005-65-6)

CL50 - Poisson [1]	10 – 100 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l
ErC50 algues	10 – 100 mg/l

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)

CL50 - Poisson [1]	0,49 mg/l (96 h; Brachydanio rerio (poisson zèbre); (méthode OCDE 203))
CE50 - Crustacés [1]	0,057 mg/l (48 h; Daphnia magna; (méthode OCDE 202))
CE50 72h algues	≈ 0,062 mg/l (72h; Pseudokirchneriella subcapitata; (méthode OCDE 201))
ErC50 algues	0,062 mg/l (72 h; Pseudokirchnerella subcapitata (méthode OCDE 201))
NOEC chronique crustacé	0,021 mg/l (21 d; Daphnia magna; (méthode OCDE 211))
NOEC chronique algues	0,013 mg/l (méthode OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Persistence et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

glycérine (56-81-5)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	94 % (24 h)

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	69 % (28d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

glycérine (56-81-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-1,75 (25 °C; pH 7,4)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,59 (20 °C; (méthode OCDE 105))

12.4. Mobilité dans le sol

glycérine (56-81-5)	
Tension superficielle	≈ 63,4 mN/m (20 °C)
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
Tension superficielle	25,82 mN/m (méthode OCDE 115)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Big Wipes Heavy Duty Pro+	
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis	
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis	

Composant	
Monooléate de polyoxyéthylène de sorbitane (polysorbate 80) (9005-65-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
glycérine (56-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
citral (5392-40-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	citral
3(c)	Monooléate de polyoxyéthylène de sorbitane (polysorbate 80)

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Substances soumises au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Chlorure de didécyl-diméthylammonium (7173-51-5)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : La publicité pour des produits biocides doit comporter la mention supplémentaire suivante : «Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.». Règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:	
Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%
désinfectants	
parfums	
CITRAL	

Règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Ce produit contient des produits biocides

Type de produit (Biocide) : 1 - Hygiène humaine, 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro d'autorisation : -

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Fiches de données de sécurité du fournisseurs. Indications du producteur.

Service établissant la fiche technique: KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark 3 64347 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Katharina Rieker

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

KFT SDS EU 00

17/03/2021 (Date de révision)

FR - fr

12/13

Big Wipes Heavy Duty Pro+

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.